

Neuvième chambre.

La demande d'avis introduite par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Recherche, des Technologies et des Relations extérieures pour la Région wallonne, le 3 avril 1990, sur un avant-projet de décret "relatif aux sites et aux découvertes archéologiques", a été rayée du rôle le 30 novembre 1990, suite à l'introduction de l'affaire n° L. 20.421/9.

-----